



Casser une Decision du conseil municipal

Par **severine49**, le **13/03/2008** à **10:16**

Bonjour,

je souhaiterai savoir si un recours déposé auprès d'un tribunal administratif pour "casser" une décision votée lors d'un conseil municipal bloque la réalisation de cette décision (travaux sur bâtiment communal en tres mauvais état : danger pour les riverains).

merci.

Séverine

Par **Jurigaby**, le **13/03/2008** à **14:08**

Bonjour.

Non, le recours devant un tribunal n'est pas suspensif.

Mais vous pouvez faire une procédure référé (procédure d'urgence) ce qui vous permettrait de suspendre la décision (référé suspension).

Par **severine49**, le **14/03/2008** à **12:17**

bonjour,

merci de votre réponse

je voudrai apporter des précisions par rapport a ma question initiale.

une procedure en referee a été engagé contre la mairie afin d'annuler ou de suspendre le permis de demolir qui a été accordé pour demonter une partie du batiment public.

Actuellement ce batiment (clocher d'une église) pose de gros probleme de securité risque d'effondrement du tiers supérieur de la fleche(un pare gravois a été prévu mais insuffisant) (périmetre de securité non respecté).

habitant à environ 3m de l'église, je souhaiterai savoir quel recours je pourrai avoir si le recours est accepter (annulation du permis de demolir) afin que des travaux soit engager tres rapidement afin de securiser le site.

merci beaucoup.

Séverine